

COMPRENDRE CE QUI EST GARANTI DANS NOS CONTRATS D'ASSURANCE



AVENIR & SERENITE PATRIMOINE

marine



VOUS

ET TOUTES LES PERSONNES À BORD



Responsabilité civile



Assistance et sauvetage (SNSM, CROSS)



Frais de recherche en mer



Décès et invalidité



★★★ Protection juridique Premium

Accompagnement pour la constitution de vos dossiers administratifs : demande de permis plaisance ou d'anneau permanent, acte de francisation, rédaction d'un contrat location...

VOTRE BATEAU

EN TOUS LIEUX ET TOUTES CIRCONSTANCES



Perte et vol total

Bateau < 5 ans

Indemnisation en valeur à neuf (3 ans pour les semi-rigides)

Domage et vol partiel

Bateau > 5 ans

Indemnisation en valeur majorée de 10 %

Bateau < 3 ans

Indemnisation en valeur à neuf

Incendies, vandalisme, catastrophes naturelles...



Assistance Premium, à quai et en mer, 24h/24 et 7j/7

★★★ Assistance et dépannage 0 mille. Frais de dépannage, remorquage et réparations jusqu'à 2 heures de main d'œuvre, hors pièces éventuelles.



Garantie avarie moteur

★★★ Couverture du moteur jusqu'aux 20 ans ou 1 000 heures d'utilisation pour éviter les dépenses excessives en cas de panne.

VOS USAGES

SPÉCIFIQUES



Ski-nautique



Équipements de bord et de pêche



Régate



Remorque bateau ou jet-ski



Co-navigation



Location (entre particuliers ou par un professionnel)



Et bien d'autres garanties...

Document non contractuel. Sous condition d'éligibilité de votre contrat d'assurance. Vérifiez les garanties sur vos conditions particulières.

Ces garanties ne sont pas dans votre contrat ?

09 81 48 61 15



VOTRE FIDÉLITÉ EST RÉCOMPENSÉE !

4 ans sans sinistre = 0 € de franchise.*



Conservez votre avantage !

Votre bonus franchise reste valable en cas de changement de bateau dans la même année.



94 % DE NOS CLIENTS SONT SATISFAITS**,
MERCİ POUR VOTRE FIDÉLITÉ.

“ Assurance à recommander sans modération. J'ai eu un pépin l'été dernier. Bout dans l'hélice. J'ai été dépanné et repris mes navigations 2 jours après. ”

René, St Malo

“ Plaisancier depuis plus de 10 ans et 3 bateaux assurés. Parfois même sinistré... Indemnisation et travaux effectués rapidement. Une assurance de qualité donc ! ”

Pierre, Sète

*Voir conditions d'application dans la rubrique « franchise » de vos conditions générales.

**Enquête préférence réalisée par la société INIT en 2017 sur un échantillon de clients (sinistrés et non-sinistrés).